

Objet : Journées du 17 et du 18 décembre 2020

Collège
Joachim du Bellay

Le Principal

Dossier suivi par
David FOURRAGE
Tél. 02 54 75 75 80
Fax 02 54 75 75 90
ce.0410632p
@ac-orleans-tours.fr

Rue des monts garnis
BP 109
41406 Montrichard cedex

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce de Monsieur le Premier Ministre d'hier matin, après recommandation du Conseil Scientifique dans le cadre de mesures d'auto-confinement avant les fêtes de fin d'année pour les familles qui auraient dans leur cercle proche des personnes vulnérables, une tolérance est donnée aux parents pour que leurs enfants n'aillent pas à l'école le jeudi 17 décembre et vendredi 18 décembre.

Le principe reste la venue en classe et les cours se dérouleront normalement jeudi et vendredi. Le rattrapage des cours est strictement laissé à la responsabilité des élèves.

Pour vous permettre de mesurer le rapport bénéfice-risque de la situation, je me permets également de rappeler que le protocole sanitaire tel qu'il a été mis en place au collège de Montrichard limite au maximum le risque de propagation du virus et que le recul de quelques mois nous permet d'affirmer que les mesures prises ont prouvé leur efficacité.

Afin d'éviter les absences d'élèves non souhaitées par les familles, nous demandons aux parents d'élèves qui souhaitent ne pas mettre leur enfant au collège de prévenir la Vie Scolaire demain matin, soit par téléphone, soit par PRONOTE. L'absence sera considérée comme justifiée administrativement.

Je me tiens à votre disposition pour d'éventuelles questions et vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement,

D.FOURRAGE